



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-014-2024-12

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /

IDF-2024-12-03-00011 - Délégation de signature - RH - CCIT 77 Mme Aurélie LECLERC (1 page)

Page 3

IDF-2024-12-04-00008 - Délégation de signature Benoit ICARD BE FRIEDLAND (1 page)

Page 5

IDF-2024-12-04-00007 - Délégation de signature Benoît ICARD LMA GENEVILLIERS (1 page)

Page 7

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2024-12-03-00011

Délégation de signature - RH - CCIT 77 Mme
Aurélie LECLERC

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'article 35-1 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,
- vu que l'assemblée générale de la CCI Paris Ile-de-France peut décider de mettre en œuvre les dispositions de l'article 35-1 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie organisant la procédure de licenciement pour suppression de poste,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- d'habiliter Aurélie LECLERC, responsable ressources humaines de la CCIT Seine-et-Marne, à me représenter, dans le cadre de la mise en œuvre de toute délibération de l'assemblée générale décidant de l'application des dispositions de l'article 35-1 du Statut du personnel, pour les entretiens individuels préalables prévus à l'article 35-1 susmentionné,
- que Aurélie LECLERC pourra être accompagnée d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat

Fait à Paris, le 3 décembre 2024

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2024-12-04-00008

Délégation de signature Benoit ICARD BE
FRIEDLAND



DECISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du code de commerce,
- Vu l'article 115 du règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France le 12 septembre 2024 (n°22-2024),

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation à Monsieur Benoit ICARD, Directeur de la stratégie immobilière, pour signer l'avenant n°01 au bail emphytéotique signé le 20 décembre 2022 intégrant le volume 2 à l'assiette du bail et pour signer tous documents ou actes afférents à ce avenant, conformément à l'assemblée générale du 16 septembre 2024.

Fait à Paris, le 4 décembre 2024

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :

Sur le site www.cci-paris-idf.fr

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2024-12-04-00007

Délégation de signature Benoît ICARD LMA
GENEVILLIERS

Le Président

DECISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du code de commerce,
- Vu l'article 115 du règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France le 14 décembre 2023 (n°25-2023),
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France le 14 décembre 2023 (n°26-2023),

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation à Benoît ICARD, Directeur de la stratégie immobilière pour signer tous actes concernant la CCIR se rapportant à la constatation de la désaffectation du bien cédé.

De donner délégation à Benoît ICARD, Directeur de la stratégie immobilière, pour signer tous les actes nécessaires à la cession à l'AFORP des parts détenues par la CCIR dans la maison de l'apprentissage à Gennevilliers pour un montant de 2.685.000 € hors droits.

Fait à Paris, le 4 décembre 2024

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :

Sur le site www.cci-paris-idf.fr

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France